



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

OCTOBRE 1987

ELECTIONS MUNICIPALES

Comme à chaque année, au mois de novembre, la moitié du conseil municipal vient en élection. Cette année trois (3) conseillers sortant et le maire viennent en réélection.

Il s'agit des conseillers: Harold Noel, Pierre Deschamps, Micheline Denis; et du maire Bernard Dagenais.

La mise en nomination des candidats aura lieu dimanche, le 18 octobre de 12h00 à 14h00 à la Mairie. Si nécessaire, des élections se tiendront le dimanche 1er novembre prochain, de 14h00 à 22h00. Si des élections sont prévues et que vous prévoyez vous absenter le jour du vote, vous pouvez vous prévaloir du vote par anticipation le 25 octobre de 8h00 à 18h00.

CUEILLETTE DES ORDURES MENAGERES

La cueillette des ordures ménagères reprendra son horaire d'hiver, à partir du 1er novembre; le camion passera les mardis seulement.

LES GROSSES VIDANGES

La cueillette des articles plus volumineux, matelas, appareils ménagers, vieux meubles, etc. - à l'exception des carrosseries d'auto et matériaux de construction - aura lieu le 29 octobre prochain.

PRENDS TON TEMPS...CA PRESSE !

Encore une fois, le Théâtre Parminou s'adresse à la population agricole en lui proposant un tout nouveau spectacle: Prends ton temps...ça presse.

Date et heure: 1er novembre à 20 heures
Où: Polyvalente "La Courvilloise" (Ulric Huot)
2265, avenue Larue, Beauport

Produit à la demande de l'U.P.A., cette pièce veut sensibiliser le milieu agricole aux dangers reliés aux travaux de la ferme et à l'importance de la prévention. Fidèle à son habitude, le Théâtre Parminou y utilise l'humour et la caricature pour aborder un sujet sérieux.

Pour informations:	Jean-Yves Gagnon	828-2677
	Jean Gagnon	828-2872
	François Pichette	828-2829
	Maurice Leclerc	828-9335

CALENDRIERS - CLUB OPTIMISTES

Le Club Optimistes de l'Île d'Orléans dans le cadre de son programme socio-culturel (services communautaires) pour lequel des étudiants de 4^{ième} année de l'Île ont travaillé, est heureux de pouvoir vous offrir un magnifique calendrier 1988 entièrement créé par eux, dessins et textes.

Ils ont travaillé fort et le résultat est magnifique. Afin de mieux en juger, procurez-vous un ou plusieurs de ces calendriers au prix de 3.00\$ chacun, ce qui vous permettra également de partager leur joie et leur fierté tout en valorisant davantage leurs efforts.

Les profits nets sont entièrement versés aux jeunes artistes. Réservez au plus tôt le nombre de calendriers que vous désirez en envoyant votre demande au Club Optimistes où à l'école de votre enfant.

Louise Ferland
Secrétaire
Club Optimistes

CONCOURS "MAISON FLEURIES 87"

Gens de Ste-Pétronille, bonjour !

Le concours est terminé et voici les gagnants:

- M. & Mme Jean Prié, 24, rue des Pins Nord
- M. & Mme Emilien Bédard, 1315, rue du Quai
- M. & Mme Valmon Blanchette, 159, chemin bout de l'Ile
- M. & Mme Jacques Hervieux, 45, rue des Pins Sud

Félicitations et merci d'avoir si bien collaboré. Le choix n'a pas été facile, ce choix était la responsabilité du comité seulement. Il a fallu une, deux et même trois visites pour finaliser la sélection. Sûrement, qu'il y a toutes sortes de "beautés" dans les cours arrière; notre choix cette année s'arrêtait aux critères vus du chemin.

Les juges de "Villes" villages et campagnes fleuris du Québec" sont passés le 30 juillet. Bravo ! **Sainte-Pétronille s'est classé au PREMIER rang régional.** Le maire s'est rendu à Montréal le 5 septembre y recueillir le certificat. Le comité vous dit merci. Merci aussi à tous les membres de l'administration de Sainte-Pétronille d'avoir soutenu le comité dans son travail et aussi d'avoir effectué les améliorations prévues au programme: la rue Ferland Nord, et la côte Blais.

Continuons à planifier l'embellissement pour l'an prochain. Ceux qui sont intéressés à faire partie du comité "Maisons Fleuries 88", veuillez laisser votre nom, adresse et numéro de téléphone à monsieur Gaston Lebel à la mairie.

Merci encore,

Le comité

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires pour protéger vos entrées de la neige et du vent peuvent être installés à partir du 15 octobre et doivent être placés à cinq pieds de la rue pour permettre le déblayage de la neige.

